



DELIBERATION CONTRAT SOLUTIONS CLOUD MICROSOFT

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 060-216005355-20240213-02_2024-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Commune de ROBERVAL

Séance du 13 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjoints au Maire,
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

M Christian VAN WETTEREN, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Délibération contrat solutions cloud Microsoft :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat Solutions Cloud Microsoft avec l'ADICO.

Suite au changement de l'ordinateur du secrétariat, l'Adico nous informe que nous devons signer cette convention pour une durée de 4 ans

L'Adico nous propose un contrat de 4 ans qui est désigné de la façon suivante :

- Office 365 Business Standard - Tarif annuel (Contrat de 4 ans) : 181.20 € H.T
- Maintenance Sérénité poste - Tarif annuel (Contrat de 4 ans) : 200.00 € H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité des membres présents, d'**accepter** et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Fait à ROBERVAL
Le 19 février 2024

Michel VERPLAETSE
Le maire



Transmis au représentant de l'Etat le :
Mis en ligne le :